

# Prêt d'honneur créateur - repreneur

## INITIATIVE HAUTE-LOIRE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Haute-Loire a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

L'entreprise créée ou reprise doit avoir moins d'un an d'existence à la date de la demande de Prêt d'Honneur. Le prêt peut également concerner un développement d'entreprise.

Le porteur de projet doit justifier d'un prêt bancaire d'un montant au moins équivalent au montant du prêt d'honneur ainsi qu'un d'un apport personnel.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le dispositif vise :

- la création,
- la reprise,
- le Développement (entreprises de moins de 3 ans).

##### — Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus :

- les professions libérales,
- l'agriculture (installation classique),

- l'activités de vente sur les marchés,
- les projets dont l'objet irait à l'encontre des politiques définies par les collectivités publiques.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt peut aller jusqu'à 15 000€ par projet.

L'apport personnel du créateur devra être au moins égal au montant du prêt d'honneur.

### Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de 3 ans pour les prêts inférieurs à 6 000€ et 4 ans pour les prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Haute-Loire.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE HAUTE-LOIRE

- **Initiative Haute-Loire**  
1 avenue d'Aiguilhe  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Téléphone : 04 71 07 82 69  
E-mail : [cee@hautloiredeveloppement.com](mailto:cee@hautloiredeveloppement.com)